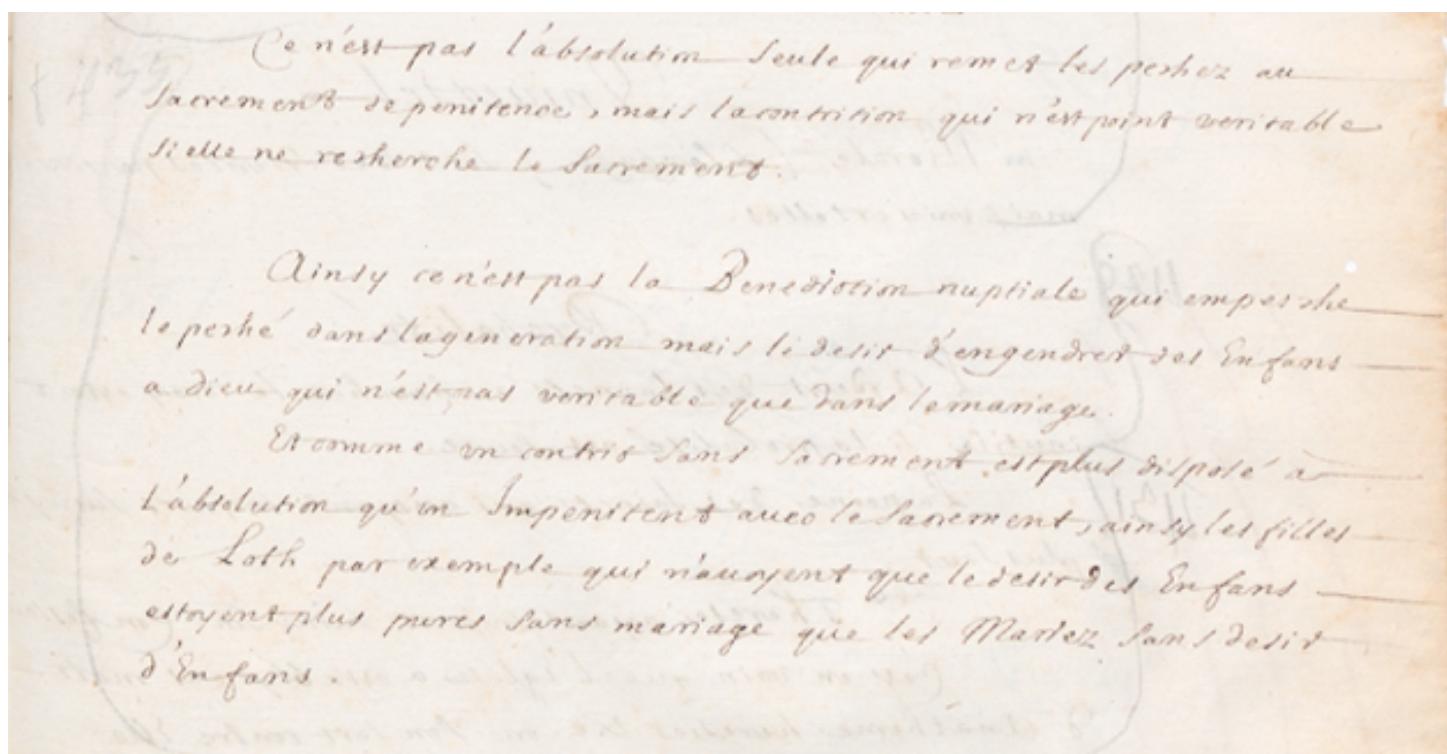
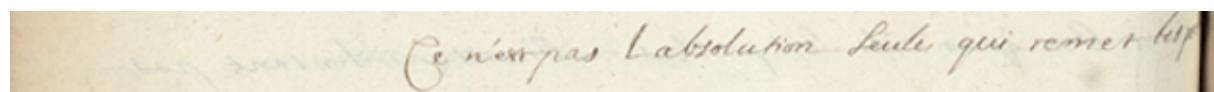


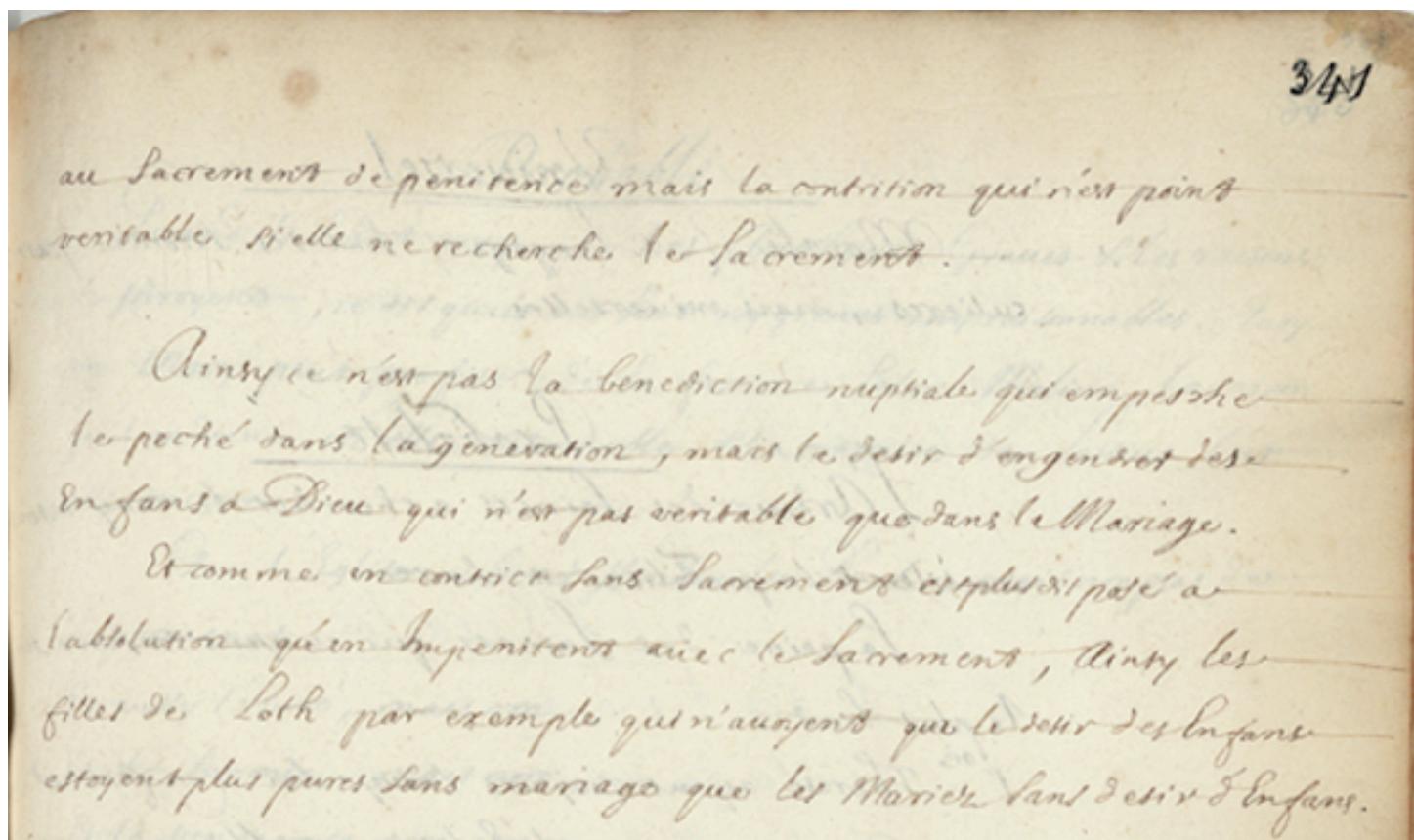
Transcriptions des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>C<sub>1</sub>, p. 381Transcription de C<sub>1</sub>

Ce n'est pas l'absolution seule qui remet les pechez au sacrement de penitence, mais la contrition qui n'est point véritable si elle ne recherche le Sacrement.

Ainsy ce n'est pas la Benediction nuptiale qui empesche le peché dans la generation mais le desir d'engendrer des Enfans a Dieu qui n'est pas véritable que dans le mariage.

Et comme un contrit Sans Sacrement est plus disposé à l'absolution qu'un Impenitent avec le Sacrement, ainsy les filles de Loth par exemple qui n'avoient que le desir des Enfans estoient plus pures sans mariage que les Mariez sans desir d'Enfans.

C<sub>2</sub>, p. 339 v° (l'image du texte est incomplète à droite)

C<sub>2</sub>, p. 341Transcription de C<sub>2</sub>

Ce n'est pas L'absolution Seule qui remet les p[échez]

[p. 341]

au Sacrement de penitence mais la contrition qui n'est point véritable si elle ne recherche le Sacrement.

Ainsi ce n'est pas la bénédiction nuptiale qui empêche le péché dans la génération, mais le désir d'engendrer des Enfants à Dieu qui n'est pas véritable que dans le Mariage.

Et comme un contrict Sans Sacrement est plus disposé à l'absolution qu'un impenitent avec le Sacrement, Ainsi les filles de Loth par exemple qui n'avoient que le désir des Enfants estoient plus pures sans mariage que les Mariés sans désir d'Enfants.

\*

Marques en marge de C<sub>1</sub> (concordance, accolade et 8 au crayon) : voir la description des Copies C<sub>1</sub> et C<sub>2</sub>. La personne qui a numéroté les textes dans C<sub>1</sub> a regroupé ce fragment avec le précédent (n° 141).

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original à deux exceptions près. Elles transcrivent

n'est pas véritable que dans le mariage au lieu de n'est point véritable que dans le mariage ; sans désir d'Enfans au lieu de sans désir d'enfant.